



SWISS CYCLING
Case Postale 606
3000 Berne 22
info@swiss-cycling.ch

CHANGEMENT DE SECTION

Ce formulaire doit être remis à Swiss Cycling accompagné de la demande de licence

COUREUR

Nom / Prénom :

Rue :

Code Postale / Lieu :

* * *

ANCIENNE SECTION :

Par la présente, le Président ou le Caissier de l'ancienne section confirme, que le coureur s'est acquitté de toutes ses obligations par rapport à son ancienne section :

- Cotisation payée jusqu'à la fin de l'année
- Retour du matériel pédagogique emprunté au club

Raisons pour un manque aux obligations:

Date :

Timbre et signature
Président ou Caissier

NOUVELLE SECTION :

La section signataire (Président ou Caissier) confirme que le coureur susmentionné est admis en tant que nouveau membre.

Date :

Timbre et signature
Président ou Caissier

ATTENTION :

- Jusqu'à la catégorie juniors, un changement du club est seulement possible au-dedans d'une région sportive. Des autorisations exceptionnelles y relatives sont accordées par la Commission spécialisée responsable.**
- Un club peut reprendre au maximum deux coureurs de l'âge de Jeunesse ou de Junior d'un autre club chaque année. Des autorisations exceptionnelles y relatives sont accordées par la Commission spécialisée responsable.**